



Assemblée générale

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 131 de l'ordre du jour
**Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation
des Nations Unies**

Activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans son précédent rapport sur les activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies (A/67/683 et Corr.1 et 2), le Secrétaire général donnait à l'Assemblée générale des informations détaillées sur les activités d'achat de l'Organisation. Les additifs au rapport contenaient une mise à jour concernant l'exécution du projet pilote de système indépendant de contestation des adjudications (A/67/683/Add.1) et la réponse du Secrétaire général (A/67/683/Add.2) à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport en date du 7 février 2013.

En outre, il est fait référence au rapport du Secrétaire général (A/64/284) sur la mise en œuvre des mesures de réforme des achats proposées par le Secrétaire général dans ses rapports A/60/846/Add.5 et Corr.1 et A/62/525. Ce rapport définissait également la structure de gouvernance proposée pour la fonction achats du Secrétariat (A/64/284/Add.1) ainsi que le concept de durabilité appliqué aux achats (A/64/284/Add.2).

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport à l'Assemblée générale (A/67/801), s'est félicité des efforts du Secrétaire général décrits dans le précédent rapport susmentionné et a pris note des progrès réalisés en vue d'améliorer les activités d'achat de l'Organisation.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 17 février 2015).



Dans sa résolution 68/263, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur les activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies pour examen à sa soixante-neuvième session. Le présent rapport donne un aperçu des réalisations et des progrès accomplis dans les principaux domaines de la passation de marchés au sein du Secrétariat. Il décrit aussi un certain nombre d'autres initiatives importantes prises par la Division des achats en vue d'accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes et d'améliorer la prestation des services aux clients dans le monde entier.

I. Introduction

1. La Division des achats, l'entité la plus large et la plus expérimentée en matière d'achats du système des Nations Unies, se trouve à un stade avancé dans son évolution visant à s'affranchir de son rôle consistant auparavant à remplir les fonctions liées aux transactions pour devenir un partenaire extrêmement professionnalisé et stratégique dans la chaîne logistique de l'Organisation. Chef de file en matière d'achats dans l'Organisation, la Division est particulièrement bien placée pour contribuer à rationaliser effectivement les procédures d'acquisition de biens et services. Pour moderniser les méthodes d'achat, il faut une interaction stratégique entre les départements, les lieux d'affectation, les mandats opérationnels et les cycles budgétaires. Cette stratégie, qui permet de coordonner l'acquisition des biens et services nécessaires pour les activités opérationnelles du Siège, des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ainsi que des bureaux hors Siège, entraîne des gains d'efficacité. Le progiciel de gestion intégré Umoja, une fois pleinement mis en œuvre, viendra compléter cette stratégie d'achat en renforçant la coordination de plusieurs procédures intimement liées, ce qui se traduira par une amélioration de l'efficacité et la réduction des procédures administratives faisant double emploi. La Division entend utiliser le système intégré Umoja pour mieux cerner les nouvelles tendances en matière d'achats et mesurer et évaluer plus avant l'efficacité.

2. Il ressort du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des Nations Unies¹ que le Secrétariat a été responsable du volume d'achats le plus important de tous les organismes des Nations Unies en 2012 et 2013. La valeur des achats effectués est passée de 3 086 892 401 dollars en 2012 à 3 234 861 344 dollars en 2013. L'analyse des principaux produits concernés montre que les achats à la valeur la plus élevée en 2013 étaient les services de transport aérien, le carburant et les produits pétroliers ainsi que les rations alimentaires. La Division des achats a amélioré les procédures d'achat dans ces trois domaines afin d'assurer une utilisation optimale des ressources de l'Organisation, avec un maximum d'efficacité et d'efficience.

3. La Division des achats entreprend plusieurs importantes initiatives visant à promouvoir davantage la stratégie d'achat de l'Organisation et à moderniser les procédures d'achat pour les besoins essentiels. Il s'agit notamment : a) d'utiliser l'informatique décisionnelle d'Umoja comme outil stratégique en matière d'achats; b) de changer la procédure de passation de marchés pour les services d'affrètement aérien afin d'accroître la concurrence et de garantir que les meilleures pratiques du secteur sont observées; c) de continuer à professionnaliser le Groupe des pratiques en matière d'achats; d) de mettre en place un système informatisé d'appel d'offres; et e) de planifier une stratégie d'achat aux fins de l'organisation en modules, composante essentielle de la stratégie globale d'appui aux missions.

¹ Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets, Rapport statistique annuel sur les activités d'achat de l'ONU 2013, 2014.

II. Transformer le système d'achats de l'Organisation des Nations Unies : passer des achats aux fins des opérations à la gestion de la chaîne logistique

A. Gestion stratégique des achats

1. Principales initiatives en matière d'achats

Umoja dans le contexte des services d'achats

4. La mise en service d'Umoja permet d'adopter une démarche moderne et efficace en matière d'achats et d'accroître la transparence, la responsabilité et la bonne gestion des ressources, tout en améliorant la qualité des résultats et des services fournis aux clients à l'échelle mondiale. Afin de tirer parti des avantages d'Umoja, la Division des achats procédera à une analyse stratégique de la structure actuelle ainsi que des responsabilités et rôles correspondants des services d'achats du Secrétariat à l'échelle mondiale.

5. Le module de gestion de la chaîne logistique d'Umoja constitue une plateforme centralisée pour plusieurs opérations, notamment la recherche de fournisseurs, les appels d'offres, la gestion de la logistique et des contrats, la réception et l'inspection, ainsi que le paiement des factures. La rationalisation et la simplification, au moyen d'Umoja, d'opérations précédemment cloisonnées offrent d'importants avantages à l'Organisation quant à l'amélioration de la qualité des appels d'offres et des services d'achats fournis aux clients et bénéficiaires, et permet aux fonctionnaires de se concentrer sur les résultats. En outre, des gains d'efficacité pourraient être réalisés grâce à l'élimination des doublons, les fonctionnalités d'Umoja permettant aux services demandeurs de localiser et d'utiliser les contrats-cadres qui seront accessibles à tous grâce au nouveau catalogue des contrats groupés.

6. Les contrats-cadres de la Division des achats ont de tout temps pris en compte les besoins des différents lieux d'affectation. Umoja offrant une transparence accrue, l'Organisation devrait en retirer d'autres avantages, notamment des économies d'échelle par la mise en commun des ressources locales. Il convient, pour réaliser des gains d'efficacité à l'échelle mondiale, de prendre l'initiative, à l'échelle mondiale, d'utiliser le pouvoir d'achat de l'Organisation pour satisfaire ses besoins essentiels. Pour ce faire, tous les services d'achats doivent coordonner davantage leurs activités, la Division jouant un rôle de chef de file en matière de planification des achats. Il faut mettre à profit le rôle joué par les équipes locales chargées des achats pour cibler des domaines où les compétences locales – utilisation des connaissances et des capacités locales – peuvent avoir le plus d'effet, tels que la participation des fournisseurs locaux et la sensibilisation afin d'assurer une répartition géographique plus diversifiée des participants aux appels d'offres. Conformément à cette stratégie d'achat, la Division s'emploie à harmoniser diverses procédures et à donner des directives sur des questions opérationnelles, comme une procédure centralisée d'agrément des fournisseurs, aux services d'achats qui sont déjà passés au système Umoja.

7. Afin d'appuyer ces efforts et d'instaurer une structure de gouvernance appropriée pour les marchés informatiques, la Division des achats a créé la Section des communications et de l'informatique en 2012 pour faire face à

l'évolution rapide et à la complexité des besoins informatiques. La Section s'est attachée à mettre en place de nouveaux modèles de gestion des contrats et des marchés pour les programmes informatiques et télématiques complexes de nature stratégique, qui aideront l'Organisation à remplir ses mandats en mettant davantage l'accent sur les contrôles internes et l'amélioration des mécanismes de contrôle des coûts.

Transition en matière de passation de marchés pour les services d'affrètement aérien de longue durée

8. Comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, l'acquisition de services d'affrètement aérien est un important domaine stratégique des achats de l'ONU, le montant total des dépenses correspondantes dépassant 670 millions de dollars, soit environ 21 % de la valeur totale des achats effectués par la Division des achats en 2013. Afin de fournir un soutien efficace aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales aux fins de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, la Division et le Département de l'appui aux missions mettent en œuvre une nouvelle méthode de passation de marchés pour l'acquisition de moyens aériens et de services de logistique, l'objectif étant de permettre une plus grande souplesse opérationnelle, de renforcer la concurrence internationale et d'obtenir de meilleurs prix pour l'Organisation.

9. Depuis 1994, la méthode de passation de marchés utilisée pour les services d'affrètement aérien et de logistique a été la mise en concurrence, aux termes de laquelle l'Organisation énonce les caractéristiques techniques des appareils et évalue les offres selon le principe de la soumission la moins coûteuse conforme sur le plan technique. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 37 du rapport précédent sur les achats de l'ONU (A/67/683 et Corr.1 et 2), la Division des achats, en coordination avec le Département de l'appui aux missions, cherche à obtenir l'avis éclairé de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vue de rationaliser la transition de l'appel d'offres à l'invitation à soumissionner pour la passation de marchés dans le domaine du transport aérien. L'invitation à soumissionner présente les besoins en logistique de l'Organisation, au lieu de donner des instructions sur la manière dont ils devraient être satisfaits au moyen d'une solution technique donnée. Ainsi, il est recommandé d'adjuger l'offre qui satisfait le mieux aux conditions énoncées, compte tenu d'un ensemble d'atouts techniques et commerciaux pondérés. Cette méthode actualisée est conforme aux principes directeurs en matière de passation de marchés de l'ONU et permet d'appliquer les pratiques optimales du secteur des transports aériens pour faire face à des exigences de plus en plus complexes. Il convient de noter que l'invitation à soumissionner est déjà utilisée par le Secrétariat pour d'autres marchés complexes, notamment pour les rations alimentaires, le carburant, les services informatiques, les services médicaux et les services du génie.

10. Afin d'assurer la viabilité du projet de cahier des charges révisé et de critères d'évaluation établi après réception des recommandations de l'OACI, l'ONU a sollicité les observations des professionnels du secteur et des représentants des États Membres au cours de l'été 2013. Elle a ensuite analysé les informations reçues et a organisé une conférence sur l'affrètement aérien, à laquelle ont participé 85 entreprises provenant de 30 pays. À cette conférence, les participants ont été appelés à formuler d'autres observations sur la méthode de passation de marchés. Trente entreprises ont fait des observations constructives, qui ont été

évaluées par une équipe spéciale conjointe de l'ONU et de l'OACI au printemps 2014.

11. Le cahier des charges révisé pour les services d'affrètement aérien, élaboré en coopération avec l'OACI, comprend à présent un échéancier indicatif annuel, pour lequel les exploitants aériens sont invités à proposer des solutions qui correspondent le mieux aux besoins de l'Organisation compte tenu des contraintes opérationnelles d'une zone de mission donnée. Cette approche, qui suppose que l'on s'écarte de la dépendance systématique à l'égard de certains types d'avions, encourage les fournisseurs à proposer des solutions novatrices des plus efficaces possible pour répondre aux besoins de transport de passagers et de fret chiffrés et à des tâches spécialisées. Les soumissionnaires sont invités à proposer des appareils et des équipages selon les conditions énoncées par l'Organisation, ce qui devrait permettre de réduire les moyens aériens nécessaires pour répondre aux besoins logistiques de l'Organisation et d'assurer convenablement un appui au sol et un soutien administratif ainsi qu'une planification des vols et une gestion du carburant optimales.

12. Le recours à l'invitation à soumissionner exige que les soumissionnaires s'engagent en faveur d'indicateurs de résultats précis jugés d'une importance cruciale pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tels que la disponibilité d'aéronefs, la capacité de réaction et les capacités de soutien en période de pointe. Les critères d'évaluation technique ont été améliorés pour inclure l'expérience de l'exploitant aérien, les performances de l'aéronef, les qualifications du personnel et le contrôle de la sécurité. Parallèlement au réaménagement de la méthode de passation de marchés pour l'affrètement aérien, la Division des achats et le Département de l'appui aux missions passent en revue la procédure de gestion des contrats et mettent en œuvre des indicateurs clefs de résultats révisés. Les résultats obtenus par les compagnies de transport aérien au titre de contrats passés et en cours constitueront l'un des critères à prendre en compte au titre des nouvelles invitations à soumissionner, ce qui servira d'incitations à offrir des services de meilleure qualité.

13. En outre, les dispositions de l'accord de prestation de services de transport aérien de l'ONU ont été revues et mises à jour, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, afin d'aligner le contrat type de l'Organisation sur les pratiques actuelles dans le secteur des transports aériens. Les améliorations apportées comprennent un modèle de calcul des coûts pour l'aéronef, l'équipage, l'entretien et l'assurance, une clause révisée de résiliation anticipée et un meilleur mécanisme de facturation qui permettra de payer rapidement les fournisseurs de services aériens.

14. D'un point de vue commercial, l'invitation à soumissionner comporte désormais une meilleure méthode d'évaluation financière, qui prend en compte les facteurs importants liés aux coûts indirects, notamment la consommation de carburant ainsi que les éléments des coûts incorporels liés à des solutions techniques sophistiquées, y compris des éléments d'actif plus souples et plus polyvalents, et des mécanismes opérationnels et de sécurité plus systématiques offerts par les prestataires de services. On ignore à ce jour l'effet réel que la modification de la méthode de passation de marchés aura sur les prix. Toute variation du coût des services découlant de la nouvelle méthode devra être

examinée et évaluée par rapport aux économies réalisées sur les éléments des coûts indirects.

15. Pour assurer une large participation du secteur des transports aériens, la Division des achats a lancé, en juillet 2013, un vaste programme de sensibilisation à l'intention des compagnies qui fournissent des services d'affrètement aérien. La Division a annoncé le changement de méthode de passation de marchés sur son site Web, dans une circulaire et lors de réunions d'information ainsi que dans des notes verbales adressées aux missions permanentes en vue d'une plus large diffusion auprès des associations d'exploitants aériens. Parallèlement, les spécialistes de l'OACI ont publié des articles dans des publications de l'industrie aéronautique. En outre, la Division a participé à plusieurs séminaires à l'intention des entreprises et salons aéronautiques en vue d'attirer de nouveaux partenaires dans le domaine des transports aériens et des services logistiques. Du fait de ce vaste programme de sensibilisation des fournisseurs, 104 exploitants aériens, anciens et nouveaux fournisseurs confondus, se sont déclarés intéressés par le marché des Nations Unies. Dans le même temps, la Division et le Département de l'appui aux missions ont entrepris de revoir l'actuelle procédure d'agrément des fournisseurs de services de transport aérien pour s'assurer que les critères d'admissibilité sont en conformité avec les pratiques optimales en vigueur et que les nouvelles demandes d'agrément sont évaluées avec diligence.

16. Afin d'éliminer les doubles emplois en matière d'évaluation et d'élargir la participation des professionnels du secteur à cette initiative, de nouvelles compagnies ont été invitées à participer à un projet pilote d'invitation à soumissionner lancé en juin 2014 pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sur la base de critères d'admissibilité très simples. Ainsi, l'attribution de ce marché serait certes toujours subordonnée à la conduite à bonne fin du processus d'agrément en vigueur, mais tous les exploitants aériens intéressés ont été autorisés à soumissionner selon la nouvelle méthode. À la date de clôture, en août 2014, l'ONU avait reçu un nombre record de 22 soumissions émanant d'entreprises représentant un vaste espace géographique. Avec l'ancienne méthode, en moyenne cinq soumissions à faible diversité géographique étaient généralement reçues. Cette représentation large et diversifiée des entreprises ayant répondu au projet pilote d'invitation à soumissionner témoignait de la réaction positive du secteur à la transition vers la nouvelle méthode de passation de marchés.

Organisation en modules

17. Selon le rapport du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633), l'organisation en modules est un élément essentiel de la stratégie. Elle consiste à mettre en place des gammes de services prédéfinis comprenant le matériel, les fournitures, l'équipement et les capacités habilitantes nécessaires pour offrir des solutions globales en vue d'accélérer le déploiement et l'expansion des missions. La majorité des biens sont fournis au moyen de contrats-cadres établis par la Division des achats, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions. Le volet des modules relatif aux services, y compris l'installation et la mise en service de matériel, les travaux de construction et l'édification de structures, entre autres services, est la clef du succès de

l'organisation en modules. Les entrepreneurs privés y jouent un rôle de premier plan.

18. Le Département de l'appui aux missions s'emploie actuellement à élaborer des critères applicables à une gamme de services de génie civil et de construction, qui comprend les quatre modules ci-après : a) travaux d'aménagement de site et de terrassement; b) infrastructure de bâtiment; c) production d'électricité, travaux d'électrification et travaux de distribution de l'information et des communications; et d) travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

19. La stratégie d'achat visant à assurer l'organisation en modules s'articule en deux phases. La première consiste à publier un appel à la concurrence en vue de conclure des accords de prestation de services prioritaires avec des fournisseurs présélectionnés qui peuvent fournir les services nécessaires. La deuxième commence une fois que le besoin se fait sentir : un cahier des charges énonçant les caractéristiques est alors communiqué aux fournisseurs présélectionnés. Ceux-ci font une offre fondée sur les caractéristiques prescrites, qui sera évaluée pour conformité avec les conditions techniques énoncées. Le marché est attribué sous la forme d'un bon de commande. Cette stratégie d'achat permet de garantir un juste équilibre entre, d'une part, le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et, d'autre part, la souplesse opérationnelle et l'exécution rapide des travaux, condition essentielle de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

2. Nouvelle génération de contrats indispensables aux missions

Contrats d'approvisionnement en rations alimentaires

20. L'approvisionnement en rations alimentaires faisant partie des besoins fondamentaux des missions, il est nécessaire de veiller en permanence à ce que les contingents reçoivent en temps voulu des aliments sains et de qualité. Entre mars 2009 et août 2011, la Division des achats et le Département de l'appui aux missions ont procédé à un examen complet et rigoureux des besoins en rations alimentaires, qui, axé sur les normes de qualité et les mécanismes de contrôle, visait à rendre les activités menées par l'ONU dans ce domaine conformes aux normes établies en la matière, à renforcer la concurrence à l'échelle mondiale et à favoriser une meilleure maîtrise des coûts. Parallèlement, le contrat type a été revu de manière à consolider les principaux indicateurs de résultats, ce qui a permis d'améliorer la gestion de la performance et de renforcer les mécanismes juridiques et commerciaux de recours disponibles en cas de résultats insuffisants. Le nouveau contrat type est le fruit d'une refonte en profondeur qui a consisté à adopter de nouvelles normes et procédures s'appliquant à l'ensemble du cycle d'approvisionnement.

21. En septembre 2012, la Division des achats a commencé à lancer de nouveaux appels d'offres pour divers contrats d'approvisionnement en rations alimentaires, avec des spécifications et des normes révisées. À ce jour, 11 contrats ont été remplacés, et des contrats ont été conclus pour deux nouvelles missions de maintien de la paix, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ce qui représente un montant total de 375 millions de dollars.

22. Le coût global moyen des contrats passés pour la fourniture de rations alimentaires et la prestation de services connexes aux missions de maintien de la paix a diminué, soit une économie annuelle d'environ 45 millions de dollars. En outre, l'ONU a attribué des marchés à quatre nouveaux fournisseurs, dont trois issus de pays en développement, ce qui a fait augmenter sensiblement le nombre de fournisseurs appelés à répondre aux besoins en rations alimentaires. En outre, les normes révisées ont conduit à la mise en place d'un processus d'inspection et de certification et de mesures d'atténuation des risques plus efficaces, ce qui a permis d'améliorer la santé ainsi que la sécurité et la qualité des produits alimentaires. Grâce à ce projet, en 2013, la Division des achats et le Département de l'appui aux missions se sont vu décerner un prix ONU 21 dans la catégorie Efficience.

Contrats d'approvisionnement en carburant

23. La Division des achats est chargée des opérations d'achat destinées à couvrir les besoins en carburant – d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars – de l'ensemble des missions, lesquelles diffèrent de par la portée et la complexité de leur mandat. La gestion du carburant sur le terrain est assurée selon des formules : a) clefs en main; b) mises au point en interne ou prévoyant une livraison en vrac; c) hybrides [mélange des formules a) et b)]. Les services en carburant fournis varient en fonction des conditions opérationnelles et des besoins spécifiques des missions. D'une manière générale, les contrats clefs en main permettent de limiter les risques opérationnels et financiers dans les grandes missions ayant des besoins complexes en matière de chaîne d'approvisionnement, dans la mesure où ils délèguent au fournisseur les responsabilités liées à la constitution et à l'entretien du dispositif de stockage et de distribution de carburant dans les missions. En outre, ce type de contrat protège les intérêts de l'Organisation car il transfère au fournisseur les risques et les responsabilités en cas de perte, de gaspillage ou de dégât environnemental. Toutefois, dans les missions qui opèrent dans un environnement plus stable, où les risques sont moindres et le carburant de qualité suffisante plus facile à se procurer, on peut améliorer le rapport coût-efficacité en s'en remettant aux marchés du carburant et à des experts internes pour répondre aux besoins en carburant.

24. Pendant longtemps, les appels d'offres liés aux contrats d'approvisionnement en carburant pour les missions dont les besoins étaient moins importants étaient gérés par les services des achats locaux. Afin d'améliorer la prestation de services et de veiller à une gestion rationnelle des risques, c'est désormais la Division des achats qui, tirant parti des compétences techniques qu'elle a acquises, s'occupe de la passation de marchés de plus petit volume. Au cours de l'exercice 2013-2014, celle-ci a lancé des appels d'offres pour le compte de huit missions, soit une valeur annuelle de 196 182 091 dollars. Compte tenu de la volatilité des cours du pétrole et afin de défendre au mieux les intérêts de l'Organisation, elle a mis au point une méthode de fixation des prix tenant compte du cours variable du carburant sur le marché international et d'éléments à coût fixe.

25. En complément des aspects commerciaux et techniques susvisés, le Bureau des affaires juridiques a établi des contrats types complexes spécialement adaptés aux diverses opérations d'approvisionnement en carburant de l'Organisation. Ceux-ci comportent des dispositions qui garantissent le respect des délais d'approvisionnement grâce à des clauses de dommages-intérêts sur mesure,

assurent une protection contre les dégâts causés à l'environnement et prévoient une certaine souplesse opérationnelle permettant de suivre l'évolution des besoins en ce qui concerne le déploiement rapide ou la mise en place de nouveaux points de distribution. Les fournisseurs doivent respecter les normes applicables et les dispositions du Manuel de gestion des carburants, notamment celles qui concernent l'établissement et la mise à jour d'instructions permanentes concernant les contrôles environnementaux. En outre, les fournisseurs de carburant sont tenus d'assurer la remise en état de l'environnement en cas d'accident, et doivent souscrire une assurance adéquate.

3. Bureau régional d'achat

Gouvernance et structure du Bureau régional d'achat

26. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 7 à 13 du rapport précédent (A/67/683 et Corr.1 et 2), la Division des achats a créé, à titre expérimental, un Bureau régional d'achat à Entebbe. Faisant partie intégrante de la Division et relevant du Chef du Service des achats (missions), celui-ci se conforme à toutes les procédures applicables à la Division, les achats qu'il traite étant notamment soumis, selon que de besoin, à un examen par le Comité des marchés du Siège. Il est dirigé par un chef de section et son personnel a été recruté de manière à éviter toute incidence financière, grâce à la cession de 22 postes vacants de missions de maintien de la paix et de deux postes de la Division.

27. En septembre 2013, la Division des achats a mis en place, pour le Bureau régional d'achat, un nouveau cadre de gouvernance qui définit plus clairement les procédures et les politiques d'élaboration de plans d'achat communs. En décembre 2013, elle a publié des instructions permanentes aux fins du respect du cadre de gouvernance et de la mise en place d'un accord de prestation de services entre le Bureau et les missions qu'il dessert, ce qui contribuera à renforcer la participation de ces missions et favorisera la communication en temps voulu de leurs besoins.

Principales activités du Bureau régional d'achat

28. Le Bureau régional d'achat centralise, à l'échelle régionale, les demandes des missions qu'il dessert. Entre 2010 et 2013, il a mis en place 43 contrats-cadres régionaux au titre de plans d'achat communs et 134 contrats propres à une seule mission², qui portent respectivement sur un montant total maximal de 360 041 315,88 dollars et 287 874 463,72 dollars.

29. Le Bureau régional d'achat ne se contente pas d'harmoniser les activités d'achat au niveau régional, il propose aussi aux missions des programmes de formation continue en matière de passation de marchés afin de renforcer plus avant les compétences des fonctionnaires chargés des achats. À cet égard, en 2013, le Bureau a mis en place un programme de renforcement des capacités en matière d'achats, dont ont bénéficié plus de 200 fonctionnaires de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la MONUSCO, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). En 2014, le programme sera

² Les contrats propres à une seule mission sont des contrats passés à l'issue d'appels d'offres lancés par le Bureau régional d'achat pour le compte de telle ou telle mission, l'objectif étant de tirer le meilleur parti possible des compétences et des capacités du Bureau.

également proposé au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et à la MINUSCA.

30. Le Bureau régional d'achat offre un appui essentiel aux missions qui sont en cours de renforcement et de déploiement. Lors de la phase de démarrage de la FISNUA, il s'est chargé de toutes les opérations d'achat correspondantes. Il a en outre passé divers marchés, concernant notamment des articles permettant de répondre aux besoins de la MINUSMA en matière de sécurité, des logements temporaires et du matériel électrique pour la MINUSCA et des opérations de transit et la location de matériel lourd pour la MINUSS. À cet égard, des membres du personnel du Bureau régional d'achat du personnel ont été temporairement déployés pour fournir un appui essentiel en vue du démarrage de la MINUSMA.

31. L'un des principaux objectifs du Bureau régional d'achat est d'assurer la participation de fournisseurs régionaux et locaux. Pour attirer des fournisseurs, il a lancé une campagne consistant à organiser des séminaires et des programmes de sensibilisation et à apporter un appui à l'agrément des fournisseurs. Il a participé à 20 séminaires tenus dans 13 pays en développement de la région. Dans le cadre de la campagne d'agrément, le Secrétariat de l'ONU a agréé 2 051 fournisseurs par l'intermédiaire du Bureau entre juillet 2010 et septembre 2014, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1
Nombre de fournisseurs agréés par l'intermédiaire du Bureau régional d'achat de sa création à septembre 2014

<i>Pays</i>	<i>Fournisseurs agréés jusqu'en juillet 2013</i>	<i>2013</i>					<i>2014</i>									Total
		<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	
Afrique du Sud	124	3	3	2	4	–	11	7	13	3	18	3	–	3	3	197
Égypte	16	–	–	–	–	–	2	1	1	–	–	–	–	–	–	20
Ghana	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	1	4	1	–	17
Kenya	178	1	10	39	14	7	52	22	32	25	34	35	34	78	46	607
Mali	48	5	14	–	3	1	1	3	2	–	–	5	–	3	5	90
Nigéria	26	–	–	–	–	–	3	2	9	3	4	3	7	11	10	78
Ouganda	236	16	16	28	2	7	23	19	45	21	35	30	15	19	18	530
Soudan	44	3	3	2	2	1	4	–	7	5	2	1	1	–	2	77
Autres ^a	77	–	3	4	20	1	53	25	44	41	23	36	45	39	24	435
Total	758	28	49	75	45	17	149	79	153	98	118	114	106	154	108	2 051

^a Botswana, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Libéria, Malawi, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

32. En outre, le Bureau régional d'achat joue un rôle essentiel s'agissant de donner aux fournisseurs locaux des informations sur les relations d'affaires avec l'ONU. L'une des initiatives les plus concluantes à cet égard a été le projet de formation des formateurs lancé en collaboration avec les chambres de commerce de plusieurs pays d'Afrique.

33. Tout en ayant à l'esprit les points positifs susmentionnés, la Division des achats a été en mesure de recenser les domaines que le Bureau régional d'achat pourrait concentrer ses activités à l'avenir. Celui-ci éprouve notamment des difficultés à recueillir, au-delà de l'approbation de son équipe de direction, la pleine adhésion des missions concernées. Au niveau opérationnel, il faut continuer de mettre en œuvre des mesures de gestion du changement afin d'assurer une coopération opportune pour l'établissement du cahier des charges et l'évaluation technique des contrats et de garantir un meilleur taux d'exécution des contrats en place. Le Bureau doit aussi revoir les échéances qu'il se fixe de façon à offrir les meilleurs services à ses clients. En particulier, il a les atouts nécessaires pour devenir un grand centre de diffusion de connaissances concernant Umoja, ce qui lui permettrait de mieux servir les intérêts de ses missions clientes. À l'avenir, il faudra notamment définir clairement son rôle à cet égard, ce qui lui donnera une occasion unique de faire mieux connaître ses activités.

B. Outils informatiques et d'informatique décisionnelle

1. Nouvelles capacités d'analyse et de communication de l'information

34. La plateforme centralisée Umoja permettra d'accéder à un volume sans précédent de données d'entreprise liées à la passation de marchés. De plus, des outils d'informatique décisionnelle et des tableaux de bord faciliteront l'analyse des données essentielles concernant les activités d'achat, les marchés passés et les fournisseurs. Consciente des avantages stratégiques et de l'impact sur le plan opérationnel de cette amélioration de la transparence et de la disponibilité des données, la Division des achats a renforcé, en coopération avec les équipes Umoja chargées du projet d'informatique décisionnelle et de la formation, les capacités d'analyse de données de son équipe d'appui technique.

35. En tirant parti de la nouvelle plateforme de données, des outils disponibles et des compétences internes en matière de gestion et d'analyse de données sur les achats, la Division des achats pourra suivre de manière plus rationnelle et plus efficace les tendances en matière de passation de marchés (par exemple, le recours aux contrats-cadres) et recueillir des idées nouvelles concernant les procédures d'achat de l'Organisation. Il s'agira à cet effet d'analyser l'ensemble du processus de passation de marchés et d'examiner les données concernant les principaux paramètres de mesure, comme les produits de base, les valeurs monétaires, le nombre de fournisseurs participants, le calendrier de la passation de marchés et le suivi des révisions apportées aux documents. Les outils disponibles permettront également de mesurer et d'évaluer l'efficacité de certaines activités d'achat ainsi que les principaux résultats et objectifs opérationnels de la Division, tels que les délais d'exécution. L'existence d'un système centralisé d'entrepôt des données sur les fournisseurs permettra à toute équipe demandeuse de s'enquérir de la qualité des prestations, quels que soient le lieu où elle se trouve et le marché concerné.

2. Système pilote d'appel d'offres informatisé

36. Au cours du premier semestre 2014, la Division des achats a lancé un système pilote d'appel d'offres informatisé, qui traite les opérations de demande de prix³ gérées par la Section des communications et de l'informatique de la Division. Le projet est limité à ces opérations parce qu'elles présentent un risque relativement faible, portent sur des montants peu importants et sont simples à exécuter. En mettant en place un système informatisé d'appels d'offres, la Division entend : a) réaliser des gains d'efficacité; b) diminuer son empreinte carbone en imprimant moins et en réduisant les besoins en espace de stockage de papier.

C. Professionnalisation du Groupe des achats

1. Mise en œuvre du plan de route pour la formation aux activités d'achat

37. La Division des achats offre actuellement, à l'intention du personnel des services d'achat, des bureaux chargés de la gestion des contrats et des autres demandeurs de biens et services, sept cours de formation en ligne de niveaux élémentaire (phase 1) et avancé (phase 2). Les cours relevant de la phase 1 portent sur les sujets suivants : principes de base en matière d'achats; déontologie et intégrité dans les activités d'achat; vue d'ensemble du Manuel des achats; et principe du meilleur rapport qualité-prix. Ces cours sont obligatoires pour les fonctionnaires chargés des achats mais ils sont également ouverts à tous les fonctionnaires de l'ONU. La phase 2, lancée récemment, comporte des cours de perfectionnement destinés aux demandeurs de biens et services, aux fonctionnaires chargés des achats et aux responsables des marchés, qui traitent notamment de la planification des achats, des aspects contractuels des pratiques d'achat et de la gestion des marchés. Depuis 2007, la Division des achats a délivré un certificat de réussite à 4 323 fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, soit 3 177 dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, 283 dans les bureaux hors Siège, 532 au Siège et 331 dans d'autres bureaux et organismes des Nations Unies. La mise en place du centre de formation en ligne de la Division a donné de très bons résultats et permis à des spécialistes des achats pluridisciplinaires de recevoir une formation standard les aidant à mieux respecter les principes, règles et procédures qui régissent les achats à l'Organisation. La Division dispose d'une base de données centralisée permettant de faciliter le suivi du respect de la politique de formation. En renforçant le dispositif de contrôle interne pour la fonction achats par le biais de programmes de formation continue et de professionnalisation, l'Organisation continue de limiter les risques d'inefficacité et de manquements à la déontologie.

2. Accréditation du personnel chargé des achats

38. Le personnel chargé des achats peut également suivre des cours de perfectionnement en ligne débouchant sur une certification professionnelle délivrée par un institut de formation accrédité au niveau international. La Division des achats continue de donner aux fonctionnaires la possibilité d'améliorer leurs

³ Pour un montant maximal de 40 000 dollars.

compétences professionnelles dans des domaines spécialisés tels que la gestion de la chaîne de valeur, la logistique et les transports.

D. Gouvernance et style de gestion

1. Gouvernance

39. Après la création de la Section des politiques et du contrôle de conformité en 2008, la Division des achats a mis en œuvre un solide programme de contrôle de la conformité, qui a largement contribué à assurer le respect, tant au Siège que sur le terrain, du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des prescriptions du Manuel des achats et des meilleures pratiques reconnues au niveau international en matière d'achats. Un certain nombre de mesures – examens sur site effectués dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ainsi qu'au Siège, et ateliers et débats avec des spécialistes accrédités et des pairs aux conférences annuelles des chefs des services des achats, notamment – permettent de s'assurer que ces règles sont bien respectées. En outre, le Secrétariat réfléchit actuellement à la mise en place, à l'échelle mondiale, d'une capacité renforcée de contrôle de conformité pour les activités du Secrétariat impliquant d'importants volumes d'achat, conformément à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport en date du 7 février 2013.

40. Compte tenu des résultats positifs du programme de visites d'assistance en matière d'achats exécuté avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, la Division des achats prévoit de proposer également le programme aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales et aux tribunaux. En conséquence, le Secrétaire général a l'intention de demander des ressources supplémentaires pour financer l'extension du programme à ces entités, comme indiqué ci-dessus, au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Ces visites aideront, durant la phase initiale de mise en service d'Umoja, les entités concernées à exécuter leurs opérations et à appliquer la procédure centralisée d'agrément des fournisseurs.

41. En vue de garantir la bonne gestion et le respect du principe de responsabilité, le Bureau des services centraux d'appui a continué de gérer avec prudence la délégation de pouvoir en matière d'achats, comme indiqué au paragraphe 16 du rapport précédent (A/67/683 et Corr.1 et 2). En particulier, la modification de la délégation de pouvoir accordée au Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a permis de relever, à compter de juillet 2012, le plafond de la délégation de pouvoir octroyée aux sections des achats des missions de maintien de la paix et des comités locaux des marchés, qui a été porté de 75 000 dollars à 150 000 dollars, et s'accompagne de contrôles internes appropriés et d'obligations plus strictes en matière de suivi et de communication de l'information en vue de limiter les risques. Cette mesure a permis d'obtenir des gains d'efficacité puisque les comités locaux des marchés se concentrent sur les dossiers de valeur plus élevée et plus complexes. En outre, les qualifications techniques des hauts fonctionnaires appelés à assurer la gestion de ressources matérielles et financières doivent obligatoirement être vérifiées par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, conformément à la circulaire ST/SGB/2005/7 du Secrétaire général.

2. Un style de gestion axé sur le respect de la déontologie, l'intégrité et la probité

42. La Division des achats a mis en place un mécanisme veillant à ce que l'Organisation soit informée des meilleures pratiques en matière d'achats et favorise une culture de déontologie et d'intégrité chez son personnel comme ses fournisseurs. Les professionnels des achats sont tenus de suivre une formation obligatoire à la déontologie et à l'intégrité et de continuer de participer au dispositif de transparence financière géré par le Bureau de la déontologie en transmettant chaque année une déclaration aux fins d'examen par des experts indépendants, l'objectif étant d'atténuer le risque de conflit d'intérêts ou d'autres irrégularités.

43. Au cours des huit dernières années, la Division a eu pour priorité de renforcer les mécanismes de contrôle interne, comme indiqué à la section II.C du document paru sous la cote A/64/284. Parmi les mesures prises, on peut citer la publication du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui stipule que les fournisseurs doivent respecter les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies, et l'adoption d'une politique imposant des restrictions concernant l'emploi après la cessation de service au personnel des Nations Unies appelé à exercer des fonctions liées aux achats. La Division des achats est en contact quotidien avec le Bureau de la déontologie, principalement pour des questions concernant des conflits d'intérêts, et promeut activement les principes du Pacte mondial auprès des fournisseurs pendant les séminaires qu'il organise à l'intention des entreprises. Sa conscience aiguë des questions liées à la déontologie et à l'intégrité est attestée par son taux d'achèvement du dernier cours d'éthique et d'intégrité lancé par le Bureau de la gestion des ressources humaines à l'automne 2014, qui s'établit à 94 %.

E. État du programme indépendant de contestation des adjudications

44. En novembre 2009, dans le souci de renforcer les contrôles internes et de promouvoir l'équité, l'intégrité et la transparence des marchés, le Secrétaire général a mis en place à titre expérimental un système indépendant de contestation des marchés, le Comité d'examen des adjudications. Ce système permet aux candidats évincés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée par la Division des achats de former un recours contre l'attribution d'un marché devant des experts indépendants. Après en avoir apprécié le bien-fondé, ces derniers transmettent un avis au Secrétaire général adjoint à la gestion, qui prend une décision finale. Dans le cadre du projet pilote actuel, cette voie de recours n'est ouverte que contre les appels d'offres organisés par la Division des achats au Siège ou par le Bureau régional d'achat (Entebbe) pour des marchés d'un montant prévisionnel supérieur à 200 000 dollars. Le projet pilote a été prolongé jusqu'au 30 juin 2015.

45. Entre novembre 2009 et septembre 2014, la Division des achats a lancé 1 311 appels d'offres, dont 751 susceptibles de faire l'objet d'un recours. Au cours de la période considérée, la Division a organisé 169 réunions d'information et 31 recours ont été déposés auprès du secrétaire du Comité d'examen des adjudications. Six recours remplassaient les conditions de recevabilité. Quatre des

six recours recevables ont donné lieu à une décision du Secrétaire général adjoint à la gestion, qui a tenu compte du rapport des experts du Comité d'examen des adjudications : deux ont été accueillis et deux ont été rejetés. Sur les deux recours restants, l'un a été renvoyé à la Division en vue d'une nouvelle réunion d'information à la demande du plaignant et l'autre a été abandonné par le demandeur.

46. La mise en place du système indépendant de contestation des adjudications ainsi que les recommandations des experts ont permis de renforcer encore les processus de passation de marchés de la Division des achats. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général recommande de pérenniser le Comité d'examen des adjudications et d'élargir progressivement le champ des recours. Ainsi, la possibilité de recours sera étendue d'abord, à partir du 1^{er} janvier 2016, aux appels d'offres d'un montant supérieur à 200 000 dollars lancés par les bureaux hors Siège (Genève, Nairobi et Vienne) (phase 1), puis à ceux des commissions régionales et des tribunaux (phase 2), et enfin à ceux des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales (phase 3). Le calendrier de mise en œuvre de la deuxième et de la troisième phases sera fixé une fois que les données tirées de la première phase auront été évaluées.

47. Au cours de la phase 1, les fonctions du secrétaire et l'appui administratif apporté aux activités du Comité d'examen des adjudications resteront assurés par le personnel existant du secrétariat du Comité des marchés du Siège. Par la suite, d'autres solutions, comme la mise en place d'une structure d'appui spécifique, seront étudiées. Avant de passer à la deuxième phase d'élargissement, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des informations supplémentaires ainsi que des recommandations quant aux futures ressources financières et humaines à prévoir.

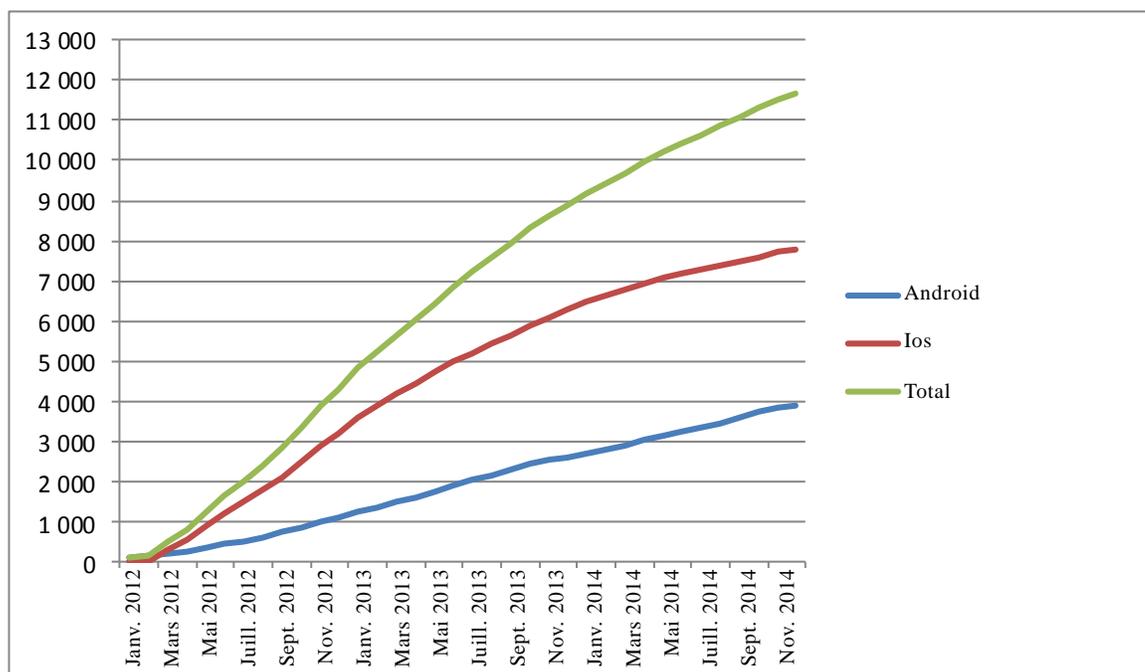
F. Gestion des fournisseurs et communication auprès des fournisseurs

1. Stratégie de communication multiforme

48. La Division des achats continue de mettre en œuvre une stratégie de communication multiforme auprès des fournisseurs, alliant manifestations interactives ciblées et programmes d'information généraux. Les manifestations interactives (participation à des séminaires multiorganisations organisés à l'intention des entreprises et au Congrès mondial biennal des chambres de commerce et d'industrie, organisation des séminaires à l'intention des entreprises par le Secrétariat de l'ONU, sessions de formation des formateurs à l'intention des États Membres et des chambres de commerce) donnent l'occasion aux participants de se retrouver face à face avec des représentants de la Division. Les activités d'information générale (administration d'un site Web mis à jour et lancement d'une application mobile améliorée) permettent à la Division de toucher un public encore plus large avec des moyens limités. L'application mobile mise au point par la Division lui a valu un prix ONU 21 dans la catégorie des technologies. La figure ci-après illustre l'évolution à la hausse du nombre de téléchargements de l'application depuis 2012.

Téléchargements de l'application mobile de la Division des achats

Nombre de téléchargements



49. Grâce à ces nombreux outils, la Division des achats reste en permanence en contact avec les prestataires, les chambres de commerce, les États Membres et autres acteurs indispensables pour enrichir et diversifier son registre de fournisseurs actifs.

Tableau 2
Séminaires organisés à l'intention des entreprises, 2009-2013

Année	Type de pays	Nombre de séminaires	Nombre de fournisseurs	Séminaires organisés en commun avec d'autres organismes
2009	Pays en développement/ en transition	27	1 353	14
	Pays industrialisés	14	454	5
	Total, 2009	41	1 807	19
2010	Pays en développement/ en transition	35	2 316	4
	Pays industrialisés	8	426	1
	Total, 2010	43	2 742	5

<i>Année</i>	<i>Type de pays</i>	<i>Nombre de séminaires</i>	<i>Nombre de fournisseurs</i>	<i>Séminaires organisés en commun avec d'autres organismes</i>
2011	Pays en développement/ en transition	35	2 133	11
	Pays industrialisés	16	855	5
Total, 2011		51	2 988	16
2012	Pays en développement/ en transition	35	3 188	6
	Pays industrialisés	17	763	3
Total, 2012		52	3 951	9
2013	Pays en développement/ en transition	27	2 509	11
	Pays industrialisés	13	808	10
Total, 2013		40	3 317	21

50. Les séminaires énumérés dans le tableau 2 ci-dessus permettent non seulement de trouver des fournisseurs mais également d'avoir une ouverture sur le monde du commerce et, partant, de s'informer des dernières technologies et innovations du marché. Ainsi, l'une des manifestations les plus réussies qui témoignent du rôle d'agent du changement que joue la Division des achats a été la foire aux technologies, tenue en novembre 2013 à l'occasion de la conférence annuelle des chefs et directeurs de l'appui aux missions, qui a permis de faire découvrir les dernières innovations du secteur privé aux hauts responsables du Siège et du terrain.

2. Favoriser la participation des fournisseurs des pays en développement ou en transition

51. Assurer l'accès des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux commandes de l'ONU reste une première priorité pour l'Organisation. Par le biais de diverses activités (séminaires à l'intention des entreprises, réunions annuelles avec les États Membres, formation des représentants des pays, rencontres avec les délégations des États Membres), la Division des achats s'emploie activement à favoriser l'accès des prestataires de ces pays aux marchés approuvés par l'Organisation. En outre, elle travaille en étroite collaboration avec les missions de maintien de la paix, les missions politiques, les bureaux hors Siège, les commissions régionales et autres bureaux du Secrétariat de l'ONU, pour recenser les marchés régionaux susceptibles de profiter aux fournisseurs des pays en développement et des pays en transition. Le tableau 3 ci-après montre que ces initiatives ont porté des fruits non négligeables.

Tableau 3
Volume des achats, 2009-2013

(En millions de dollars des États-Unis)

Année	Volume des achats auprès de fournisseurs de pays en développement ou en transition		Volume des achats auprès de fournisseurs de pays industrialisés		Volume total des achats
		Pourcentage		Pourcentage	
2009	1 475	40	2 242	60	3 717
2010	1 622	48	1 749	52	3 371
2011	1 865	54	1 604	46	3 469
2012	1 727	56	1 360	44	3 087
2013	1 775	55	1 460	45	3 235

3. Rationalisation de la procédure d'agrément des fournisseurs

52. Dans le but de promouvoir la mise en place d'une procédure d'agrément des fournisseurs harmonisée et simplifiée commune à tous les organismes membres du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le Secrétariat a piloté le projet de réforme de l'agrément des fournisseurs. Ce projet a été lancé en 2012 par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion, avec le concours financier du Comité directeur sur l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies du Comité de haut niveau sur la gestion. La procédure d'agrément des fournisseurs a été considérablement simplifiée dans l'objectif de mieux prendre en compte les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition. Le projet de réforme s'est terminé le 16 novembre 2013, avec la mise en place d'un système d'agrément des fournisseurs unique pour tous les organismes membres du Portail mondial. Ce nouveau système comporte plusieurs niveaux : un premier niveau de base permettant aux prestataires de s'enregistrer rapidement en ne fournissant que les informations les plus essentielles de l'entreprise, puis deux autres niveaux supérieurs prévoyant des conditions d'inscription plus strictes et des obligations correspondantes pour les marchés d'une valeur supérieure à certains seuils.

53. À la faveur de la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja et de son fichier mondial unique de fournisseurs, l'Organisation poursuit actuellement la rationalisation et l'harmonisation des multiples procédures de gestion et d'agrément existantes. La Division des achats continuera à tirer parti de ces efforts et mettra en place un cadre opérationnel pour la gestion mondiale du registre des fournisseurs du Secrétariat. Ce cadre permettra de centraliser le contrôle de toutes les conditions juridiques et financières ainsi que les sanctions contre les fournisseurs. À cette fin, le Bureau des Services centraux d'appui a créé une équipe de gestion des données de référence qui est installée au Centre de services mondial de Brindisi (Italie). Cette initiative a permis de supprimer du registre des fournisseurs toutes les données redondantes, inexactes et incomplètes. Plusieurs dizaines de bases de données de fournisseurs disparates ont ainsi été rationalisées en une seule plateforme accessible à toutes les entités du Secrétariat, y compris sur le terrain. Pour poursuivre ce travail et le pérenniser, le Secrétariat demandera la régularisation des ressources temporaires existantes.

4. Système de contrôle financier renforcé

54. La Division des achats a élaboré un nouveau cadre de contrôle et d'évaluation face à l'évolution du paysage financier et des fournisseurs. Ce nouveau cadre prend en compte les enseignements tirés par la Division et par 18 organisations internationales et est conforme aux bonnes pratiques du secteur financier. Les principales caractéristiques du nouveau système sont :

- L'abandon du principe d'une évaluation unique pour tous au moment de l'agrément initial au profit d'une évaluation adaptée aux différents secteurs;
- L'utilisation de ratios et d'indicateurs conformes aux techniques de gestion financière les plus récentes;
- Le recentrage de l'évaluation financière sur des phases de la procédure d'achat plus essentielles (présélection des soumissionnaires, examen des offres, attribution des marchés);
- L'examen périodique de la santé financière des fournisseurs liés à l'Organisation par des contrats à haut risque ou de haute valeur.

La nouvelle méthode qui vient d'être décrite vise à garantir une gestion suffisante des risques tout en assurant l'efficacité opérationnelle et en renforçant la concurrence internationale.

5. Comité d'examen des fournisseurs

55. Le Comité d'examen des fournisseurs a compétence pour statuer sur les questions suivantes :

- Les demandes d'inscription au registre des fournisseurs qui ne satisfont pas aux critères;
- Les plaintes dirigées par les acheteurs ou autres membres du personnel de l'Organisation contre des fournisseurs n'ayant pas exécuté la prestation dans les conditions prévues par le marché.

56. En sus des attributions énoncées au paragraphe 55, le Comité d'examen des fournisseurs est également chargé de faire respecter le Code de conduite des fournisseurs de la Division des achats. Quand un fournisseur agréé se rend coupable de pratiques interdites (corruption, fraude, coercition, collusion, obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique), le Comité apprécie au cas par cas leur situation, en consultation avec le Bureau de la déontologie, le Bureau des affaires juridiques et le Bureau des services de contrôle interne. L'expérience a montré que le Comité d'examen ainsi renforcé permettait de faire moins appel au Comité de haut niveau chargé de l'examen des fournisseurs.

57. Il est prévu de mettre en œuvre le modèle de cadre de sélection des fournisseurs adopté par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion. La Division des achats examine actuellement les mécanismes, procédures et structure d'appui qui seront nécessaires pour assurer le succès de l'exécution du cadre dans l'environnement opérationnel du Secrétariat.

G. Marchés passés en commun ou en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies : principe « Unis dans l'action » dans le domaine des achats

1. Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion

58. Le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion travaille à renforcer l'efficacité et l'efficience de la fonction achats au sein du système des Nations Unies, notamment par la mise en place de dispositifs d'achat communs, par la simplification et l'harmonisation des pratiques d'achat et par la professionnalisation des agents en charge des achats. La Division des achats participe activement à plusieurs groupes de travail de ce réseau, notamment dans les domaines de l'harmonisation, de la gestion des fournisseurs et de l'accès des fournisseurs. En participant aux réunions bisannuelles du Réseau, la Division reste informée des activités des autres groupes de travail (achats durables, professionnalisation des achats) ainsi que des principales évolutions et mesures intervenant dans le domaine des achats (projets de réforme, dernières innovations technologiques). Parmi les produits exécutés par le Réseau, on peut notamment citer la révision du Code de conduite des fournisseurs, l'harmonisation et la simplification de la procédure d'agrément des fournisseurs avec la mise en place du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, la mise au point d'un modèle de cadre de sélection des fournisseurs, l'élaboration de directives pour les entités organisant des séminaires multiorganisations à l'intention des entreprises, l'harmonisation de la table des matières des manuels des achats des organismes des Nations Unies et la constitution d'un recueil des programmes de formation aux achats proposés au sein du système des Nations Unies.

2. Dernières évolutions en matière de coopération avec les organismes des Nations Unies

59. La Division des achats ne cesse de favoriser la coordination des achats entre l'ensemble des organismes des Nations Unies par le biais d'une collaboration stratégique. Les organismes des Nations Unies ont la possibilité de passer commande en vertu des contrats-cadres négociés par la Division et leurs besoins sont de temps à autre intégrés dans les cahiers des charges des nouveaux contrats destinés à telle ou telle mission ou au Siège. Ainsi, les contrats de fourniture de carburant conclus par la Division des achats peuvent être utilisés par les organismes implantés localement, ce qui permet de faire baisser les coûts de carburant pour les petits bureaux grâce à des économies d'échelle réalisées en conciliant les besoins de ces organismes avec ceux des grandes missions de maintien de la paix.

60. Comme l'avait recommandé le Corps commun d'inspection au paragraphe 246 de sa note sur la réforme des achats dans le système des Nations Unies (JIU/NOTE/2011/1), le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion a lancé un projet visant à étudier les possibilités de collaboration dans le domaine des achats de véhicules pour le compte de plusieurs organismes des Nations Unies. Le Secrétariat organise actuellement un appel d'offres mondial portant sur l'acquisition de véhicules de transport de passagers (breaks tout terrain, berlines,

minibus, autocars et camionnettes) pour l'ensemble des missions et des entités des Nations Unies dans le monde à partir d'une série de spécifications communes et de l'ensemble des volumes d'achats prévus. Sur le plan conceptuel, le projet est coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement, avec le concours de consultants externes qui fournissent une assistance en matière de gestion de projet et facilitent, sous la direction du Secrétariat, l'élaboration de spécifications communes pour assurer la couverture la plus large possible des besoins mondiaux de l'Organisation. Les principaux organismes des Nations Unies ont tous participé à la définition des besoins et des critères d'évaluation. Les contrats résultant de cet appel d'offres, d'une durée prévue de cinq ans maximum, devraient commencer dans le courant du premier semestre de 2015 et couvriront le service après-vente complet du parc des Nations Unies pendant toute la durée de vie utile des véhicules.

61. Parmi les autres partenaires du Secrétariat, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) joue un rôle particulier en matière d'appui aux opérations sur le terrain. S'il est acquis que l'UNOPS n'a guère les moyens d'apporter une valeur ajoutée dans le domaine des achats, le concours que celui-ci apporte dans les domaines de la gestion de projet, du contrôle et de l'assurance de la qualité, ainsi que de la gestion des contrats, peut être extrêmement précieux. Ce constat a été pris en compte dans le nouveau mémorandum d'accord signé avec l'UNOPS en 2014. La nouvelle délégation de pouvoir accordée au Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions dans le cadre de ce mémorandum vise à exploiter les synergies entre les deux organisations en simplifiant les procédures administratives et bureaucratiques. Un examen complet des dispositifs existants à partir de l'expérience et des enseignements tirés dans le cadre du nouveau mémorandum sera mené en temps voulu.

III. Enjeux

A. Achats responsables : une réflexion à poursuivre

62. Les activités d'achat responsables intègrent des conditions, des spécifications et des critères qui ne contrarient pas et qui favorisent la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique, par la recherche de l'efficacité, par une amélioration de la qualité des biens et services et, en dernière analyse, par une optimisation des coûts⁴. À cet égard, le Secrétaire général a pris note du fait que le Corps commun d'inspection, dans la recommandation 10 de son rapport intitulé « Profil environnemental des organismes des Nations Unies » (voir A/65/346), a demandé aux chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies d'établir des politiques et des directives internes en matière d'achats responsables qui tiendraient compte des conditions locales du pays hôte et des besoins des bureaux extérieurs. La possibilité d'inclure des critères de durabilité, avec l'introduction de clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges, constitue aujourd'hui l'un des principaux enjeux pour les achats des Nations Unies. L'achat durable serait mis en œuvre conformément aux principes généraux régissant les achats de

⁴ Définition adoptée par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion.

l'Organisation : rapport qualité/prix optimal; équité, intégrité et transparence; mise en concurrence internationale effective; intérêt de l'Organisation.

63. Pour pouvoir s'engager efficacement dans la voie des achats responsables, les grandes mesures suivantes doivent être prises : a) procéder à une analyse approfondie des coûts-avantages de l'achat durable; b) recenser les segments d'achats de l'Organisation pour lesquels la mise en œuvre de l'achat durable permettrait de produire le plus de résultats tout en minimisant les risques financiers et opérationnels. Si les États Membres approuvaient le principe de cette démarche, la Division des achats, en coopération avec les autres parties prenantes du Secrétariat, lancerait un projet pilote à faible impact.

B. Achats d'urgence : dispositifs existants et perspectives

64. Par le passé, le système d'achat des Nations Unies a souvent été critiqué pour sa lenteur à fournir les biens et les services nécessaires dans les situations de force majeure. Pour répondre à cette préoccupation, et dans le cadre des enseignements tirés de l'opération de secours humanitaire menée en Haïti, le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui a accordé une délégation de pouvoir d'urgence permettant de passer des marchés dans l'urgence et de rendre compte a posteriori des opérations d'achat réalisées au Comité des marchés du Siège. Cette délégation est actuellement mise en œuvre dans le cadre des achats de biens et de services pour la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) (pour son rôle dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola) et avait été utilisée antérieurement dans le cadre de l'intervention d'urgence après le séisme qui a secoué Haïti en 2010. En outre, en cas d'urgence, la Division des achats a la faculté de resserrer les délais des nouvelles procédures d'achat. Cette possibilité s'est révélée très utile pour faciliter l'appui urgent nécessaire lors de la phase de démarrage de la MINUSMA et de la MINUSCA.

Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

65. Depuis la création du Centre de crise Ebola au Siège de l'ONU à New York, la Division des achats joue un rôle de premier plan dans la coordination des opérations d'achat mondiales à l'appui de la MINUAUCE. Dans ce cadre, la Division travaille en étroite collaboration avec tous les organismes compétents, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial (PAM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance et autres, pour assurer la rapidité et l'efficacité de l'intervention.

66. Le 12 septembre 2014, le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui a donné délégation de pouvoir d'urgence au Directeur de la Division. Cette délégation autorise ce dernier à passer des marchés d'un montant de 50 millions de dollars, qui sont soumis a posteriori au Comité des marchés du Siège. L'exercice de cette délégation est subordonné à la condition que le Directeur rende compte tous les trois jours des contrats passés au Sous-Secrétaire général.

67. Depuis l'adoption de la résolution 2177 (2014) du Conseil de sécurité, la Division des achats travaille, en étroite collaboration avec la MINUAUCE et le Département de l'appui aux missions, à favoriser la mise en place des installations de la mission dans les trois pays les plus touchés et à faciliter la signature d'un accord technique avec le PAM portant sur l'utilisation de l'Entrepôt de fournitures

humanitaires des Nations Unies à Accra. Parmi les autres activités, on peut citer la mise en place de bureaux et services, notamment par la conclusion de contrats portant sur des services par satellite et divers moyens de télécommunications, des services de manutention au sol, des services de consultants en informatique et du matériel divers (thermomètres à infrarouge, cellules d'isolement, etc.). En outre, la Division des achats a conclu un contrat portant sur l'approvisionnement en carburant de la MINUAUCE au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Elle a également pris des dispositions pour assurer le transport aérien des véhicules de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de la MINUAD et de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Elle a par ailleurs facilité la mise d'hélicoptères à la disposition de la MINUAUCE en mobilisant les appareils prévus en option dans les contrats existants. Elle s'emploie également à mettre en place des dispensaires anti-Ebola clefs en main dans les trois pays touchés et à fournir du matériel et des fournitures médicales aux autres dispensaires des Nations Unies en Sierra Leone et en Guinée.

IV. Conclusion

68. À la faveur de la mise en service d'Umoja et des progrès accomplis récemment dans le renforcement et la rationalisation des procédures d'achat, la Division des achats se transforme, passant d'une fonction de gestion des transactions à un rôle de partenaire stratégique dans la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement. Cette réorientation stratégique se traduira par des gains d'efficacité, une utilisation plus intelligente des ressources et une meilleure aptitude à faire face aux situations de crise. Elle favorisera en outre la plus grande professionnalisation des agents chargés des achats. Dans son rôle de direction, la Division continuera de faciliter, par ses conseils et ses orientations, les activités d'achat mondiales et de rechercher les domaines de coopération possibles entre organisations. Forte d'une stratégie globale visant l'efficacité opérationnelle de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que d'une capacité renforcée de favoriser le respect des meilleures politiques et pratiques du secteur, la Division se trouve en mesure non seulement de générer de la valeur dans les limites du cadre réglementaire des Nations Unies mais également d'atténuer les risques d'atteinte à la réputation et de pertes financières auxquels l'Organisation dans son ensemble est exposée.

69. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.